

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°01/17

—
Établissement Parc national de Port-Cros
—

**Nomination du futur directeur de l'établissement : avis sur la liste des trois noms
arrêtés par le Comité de sélection.**
—

Vu le code de l'environnement, et notamment la procédure de recrutement mise en place en application de son article L331-8,

Vu le décret n° 63-1235 du 14 décembre 1963 créant le parc national de Port-Cros,

Vu l'avis de vacance de l'emploi de directeur du parc national de Port-Cros paru dans le Journal Officiel du 2 décembre 2016,

Vu la délibération n°46/16 du 28 novembre 2016 portant sur la désignation du comité de sélection paritaire pour la nomination du directeur du parc national de Port-Cros,

Sur le rapport de Madame la présidente du conseil d'administration du parc national de Port-Cros,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Émet un avis favorable sur la liste proposée, par ordre alphabétique, par le comité de sélection paritaire, comme ci-dessous :

- Marc DUNCOMBE
- Jean-Baptiste MILCAMPS
- Loïc OBLED

La présidente,


Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°02/17

Établissement parc national de Port-Cros

**Approbation de l'indemnité de fonction
de la présidente du conseil d'administration pour 2017**

Le conseil d'administration du parc national de Port-Cros,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique, modifié par le décret n° 2013-33 du 10 janvier 2013 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique et attribution de points d'indice majoré à certains personnels civils et militaires de l'Etat, personnels des collectivités territoriales et des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu Arrêté du 9 février 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du parc national de Port-Cros ;

Vu l'arrêté interministériel modifié du 20 avril 2007 fixant le plafond de l'indemnité pouvant être allouée aux présidents des conseils d'administration des établissements publics des parcs nationaux ;

Vu l'arrêté interministériel modifié du 3 juillet 2008 modifiant l'arrêté du 20 avril 2007 fixant le plafond de l'indemnité pouvant être allouée aux présidents des conseils d'administration des établissements publics des parcs nationaux ;

Vu l'élection d'Isabelle MONFORT en tant que présidente du conseil d'administration dans la séance du conseil d'administration en date du 29 février 2016 ;

Vu le calendrier de mobilisation de la présidente de l'établissement public du parc national de Port-Cros pour 2017 tel que prévu par l'article 2 de l'arrêté interministériel du 20 avril 2007 modifié ;

Sur proposition du directeur de l'établissement public du parc national de Port-Cros ;

Décide :

Article 1 : Le montant annuel de l'indemnité allouée à la présidente du conseil d'administration de l'établissement public parc national de Port-Cros pour l'année 2017 est fixé de la manière suivante :

- Base : indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (cf. décret 82-1105 du 23-12-82) : indice brut : 1015 : indice majoré (IM) : **821**
- Traitement Brut Annuel (TBA). Il est fixé au journal officiel à **5 589,69** depuis le 25/05/2016.
- Revenu Brut Annuel (RBA) : équation : $(IM * TBA) / 100$
 $(821 * 5 556,35 \text{ €}) / 100$ soit un RBA de 45 891,35 €
RBA * **16.27 %**, soit $45 891,35 * 16.27 \%$ soit **7 466,52 € annuel**

Article 2 : Le versement de cette indemnité est mensuel.

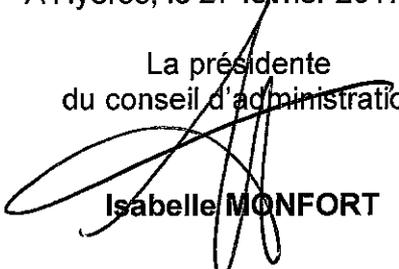
7 466,52 € / 12 : soit 622,21 € mensuel

Article 3 : Lorsque plusieurs présidents élus se succèdent en cours d'année, le montant fixé à l'article 1^{er} est versé au prorata de la durée d'exercice des fonctions de chaque président.

Article 4 : Le directeur de l'établissement public du parc national de Port-Cros est chargé de l'exécution de la présente délibération.

A Hyères, le 27 février 2017

La présidente
du conseil d'administration


Isabelle MONFORT

La directrice par intérim
du parc national


Florence VERDIER

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°03/17

—

Établissement parc national de Port-Cros

—

Compte-rendu d'activité 2016

—

Après avoir délibéré, le conseil d'administration donne un avis favorable au compte-rendu d'activité 2016 du parc national de Port-Cros.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°04/17

Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

Compte-rendu d'activité 2016

Après avoir délibéré, le conseil d'administration donne un avis favorable au compte-rendu d'activité 2016 du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°05/17

—

Établissement parc national de Port-Cros

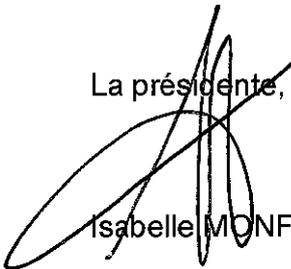
—

Contrat d'objectif 2015-2017 : bilan 2016

—

Après avoir délibéré, le conseil d'administration donne un avis favorable au bilan 2016 du contrat d'objectifs 2015-2017 du parc national de Port-Cros.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°06/17

Établissement Parc national de Port-Cros

Compte-rendu d'activité 2016 du conseil scientifique

Après avoir délibéré, le conseil d'administration du parc national de Port-Cros approuve le rapport d'activité 2016 du conseil scientifique.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°7/17

Établissement Parc national de Port-Cros

Stratégie scientifique du Parc national de Port-Cros

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros approuve la mise à jour de la stratégie scientifique 2013-2022 du Parc national de Port-Cros.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°08/17

Établissement Parc national de Port-Cros

**Compte financier 2016 de l'établissement Parc national de Port-Cros
(parc national de Port-Cros et Conservatoire botanique méditerranéen de
Porquerolles)**

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivantes *avec réserves*
concernant les données relatives aux AE/CP et par conséquent le solde budgétaire

- ⇒ **92,13 ETPT sous plafond et 4,69 ETPT hors plafond**
- ⇒ **9 444 271,33 € d'autorisations d'engagement***
- ⇒ **7 390 554,30 € de crédits de paiement***
- ⇒ **252 629,80 € de solde budgétaire excédentaire***
- ⇒ **224 987,38 € de variation de trésorerie (abondement)**
- ⇒ **72 862,46 € de résultat patrimonial**
- ⇒ **304 759,37 € d'insuffisance d'autofinancement**
- ⇒ **- 193 035,27 € de variation du fonds de roulement**

Article 2 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat excédentaire à hauteur de 72 862,46 € au compte 110 : report à nouveau créditeur

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La Présidente,


Isabelle MONFORT

ABE - Autorisations Budgétaires en Exécution

DEPENSES				RECETTES	
	AE	Montants	CP	Montants	
Personnel	5 000 697,17		5 000 489,19	7 250 374,42	Recettes globalisées
<i>non compris employeur et CAS</i>	262 118,41		262 118,41	5 725 181,00	Subvention pour charges de service public
				250 374,25	Autres financements de l'Etat
				2 233,00	Fiscalité affectée
Fonctionnement	2 903 239,89		1 956 210,16	46 991,06	Autres financements publics
				1 225 595,11	Recettes propres
Intervention	88 000,00		59 733,13		
				392 809,68	Recettes fléchées
				175 517,18	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	1 452 334,27		374 121,82	125 150,00	Autres financements publics fléchés
				92 142,50	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	9 444 271,33		7 390 554,30	7 643 184,10	TOTAL DES RECETTES (C)
(B)					
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1=C-B)			252 629,80	0,00	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2=B-C)

EFE - Tableau d'Equilibre Financier en Exécution

BESOINS		FINANCEMENTS	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	252 629,80	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal	0,00	252 629,80	dont Budget Principal
dont Budget Annexe			dont Budget Annexe
Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)	0,00	0,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)
Autres décaissements non budgétaires (e1)	28 018,55	376,13	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	28 018,55	253 005,93	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	224 987,38	0,00	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)	0,00	0,00	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	224 987,38	0,00	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	253 005,93	253 005,93	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

en rouge- éléments discordants- voir p25 et rapport du comptable

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	N	N-1
Achats	39 630,65	-
Consommation de marchandises et approvisionnements. réalisation de	2 186 933,36	-
Charges de personnel		
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	3 330 814,50	-
<i>Charges Sociales</i>	1 674 379,24	-
<i>Intéressement et participation</i>	-	-
<i>Autres charges de personnel</i>	61 552,30	-
irrecouvrables)	1 023 150,69	-
comptables des actifs cédés	959 101,78	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	9 275 562,52	-
CHARGES D'INTERVENTION	N	N-1
Dispositif d'intervention pour compte propre		
<i>Transfert aux ménages</i>	-	-
<i>Transferts aux entreprises</i>	-	-
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>	-	-
<i>Transferts aux autres collectivités</i>	-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		
Dotations aux provisions et dépréciations		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	-	-
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	-	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	9 275 562,52	-
CHARGES FINANCIERES	N	N-1
Charges d'intérêt	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	5,02	-
Autres charges financières	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	5,02	-
Impôt sur les sociétés	-	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	72 862,46	-
TOTAL CHARGES	9 275 567,54	-

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS		
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	N	N-1
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public entités publiques	6 042 711,76	-
d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	433 951,73	-
Dons et legs	-	-
Produits de la fiscalité affectée	15 600,00	-
	240 123,50	-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Ventes de biens ou prestations de services	562 189,06	-
Produits de cessions d'éléments d'actif	8 000,00	-
Autres produits de gestion	717 113,39	-
Production stockée et immobilisée public	-	-
Autres produits		
fonctionnement)	558 141,72	-
Reprises du financement rattaché à un actif	770 581,89	-
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	9 348 413,05	-
PRODUITS FINANCIERS	N	N-1
Produits des participations et des prêts	-	-
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	-	-
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Gains de change	15,44	-
Autres produits financiers	1,51	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	16,95	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	-	-
TOTAL PRODUITS	9 348 430,00	-

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	72 862,46
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	959 101,78
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	558 141,72
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	8 000,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	770 581,89
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-304 759,37

SPE1 - Evolution de la Situation Patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	304 759,37	Capacité d'autofinancement	0,00
Investissements	520 400,20	Financement de l'actif par l'État	460 124,30
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	164 000,00
		Autres ressources	8 000,00
Remboursement des dettes financières	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	825 159,57	TOTAL DES RESSOURCES (6)	632 124,30
Augmentation du fonds de roulement (7)=(6)-(5)	0,00	Diminution du fonds de roulement (8)=(5)-(6)	193 035,27

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°09/17

**Compte financier 2016 du Conservatoire botanique national méditerranéen de
Porquerolles**

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivantes *avec réserves concernant les données relatives aux AE/CP et par conséquent le solde budgétaire*

- ⇒ **18 ETPT sous plafond et 1,94 ETPT hors plafond**
- ⇒ **1 327 795,45 € d'autorisations d'engagement***
- ⇒ **1 250 707,40 € de crédits de paiement***
- ⇒ **- 553 091,40 € de solde budgétaire déficitaire***
- ⇒ **- 162 211,07€ de variation de trésorerie (solde compte de liaison 18)**
- ⇒ **- 223 115,38 € de résultat patrimonial**
- ⇒ **- 208 260,75 € d'insuffisance d'autofinancement**
- ⇒ **- 217 189,69 € de variation du fonds de roulement**

Article 2 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat déficitaire à hauteur de 223 115,38 € au compte 119 : report à nouveau débiteur

Les données sont issues des tableaux d'analyses financières de l'agente comptable et des extractions budgétaires en AE/CP du logiciel AGE.

La Présidente,

Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°10/17

**Établissement Parc national de Port-Cros
(Parc national de Port-Cros + Conservatoire botanique national méditerranéen de
Porquerolles)
Budget rectificatif n°1/2017**

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- ⇒ **90,20 ETPT sous plafond et 6,33 ETPT hors plafond**
- ⇒ **8 603 645,00 € en autorisations d'engagement dont :**
 - 5 542 800,00 € personnel,
 - 1 566 958,00 € fonctionnement,
 - 3 000,00 € intervention,
 - 1 490 887,00 € investissement.
- ⇒ **9 761 639, 36 € de crédits de paiement dont :**
 - 5 542 800,00 € personnel,
 - 2 342 312,29 € fonctionnement,
 - 67 500,00 € intervention,
 - 1 809 027,07 € investissement.
- ⇒ **- 1 131 349,83 € de solde budgétaire**

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- ⇒ **- 1 131 349,83 € de variation de trésorerie,**
- ⇒ **110 830,07 € de résultat patrimonial,**
- ⇒ **235 830,07 € d'insuffisance d'autofinancement,**
- ⇒ **1 421 918,62 € de prélèvement sur le fonds de roulement.**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°11/17

**Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles
Budget rectificatif n°1/2017**

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- ⇒ **18 ETPT sous plafond et 3,33 ETPT hors plafond**
- ⇒ **1 521 558,00 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - 1 285 200,00 € personnel,
 - 228 358,00 € fonctionnement,
 - 3 000,00 € intervention,
 - 5 000,00 € investissement.
- ⇒ **1 596 555,02 € de crédits de paiement dont :**
 - 1 285 200,00 € personnel,
 - 282 706,83 € fonctionnement,
 - 3 000,00 € intervention,
 - 25 648,19 € investissement.
- ⇒ **34 610,21 € de solde budgétaire.**

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- ⇒ **34 610,21 € de variation de trésorerie,**
- ⇒ **- 51 889,26 € de résultat patrimonial,**
- ⇒ **- 46 889,26 € de capacité d'autofinancement,**
- ⇒ **- 69 431,99 € de variation de fonds de roulement.**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°12/17

**Établissement Parc national de Port-Cros
Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**

**Concessions de logement
Par nécessité absolue de service**

En application du Code du Domaine de l'État, les agents du parc national de Port-Cros – Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles peuvent, s'ils remplissent les obligations attenantes, bénéficier d'une concession de logement par nécessité absolue de service.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration donne son accord pour que cette concession puisse être octroyée aux agents figurant sur la liste jointe à la présente délibération.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°13/17

—
Parc national de Port-Cros

—
**Groupement de commande
« Logiciel de commandes en ligne » et « plate-forme logistique »**

—
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- de prolonger le marché du logiciel ADOR, plate-forme électronique, de six mois supplémentaires pour finaliser la commande bis 2016.
- de mandater le directeur du Parc national de Port-Cros pour signer et assurer tous actes de gestion liés à ce projet.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°14/17

Parc national de Port-Cros

**Groupement de commande
« Logiciel de commandes en ligne » et « plate-forme logistique »**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- d'approuver la proposition d'adhésion de l'établissement public Parc national de Port-Cros au groupement de commande *«logiciel de commande en ligne»* pour la mise en œuvre d'un outil informatique de commande des effets professionnels des personnels du Parc national de Port-Cros. La convention correspondante prendra effet à compter de sa date de signature par l'établissement et le coordonnateur et s'achèvera au terme des marchés ou, le cas échéant jusqu'à la fin d'exécution des bons de commandes afférant aux marchés passés en application du groupement de commandes,
- d'approuver la proposition d'adhésion de l'établissement public Parc national de Port-Cros au groupement de commande *«plate-forme logistique»* pour la mise en œuvre d'une plate-forme de gestion logistique des effets professionnels des personnels du Parc national de Port-Cros. La convention correspondante prendra effet à compter de sa date de signature par l'établissement et le coordonnateur et s'achèvera au terme des marchés ou, le cas échéant jusqu'à la fin d'exécution des bons de commandes afférant aux marchés passés en application du groupement de commandes
- de mandater le directeur du Parc national de Port-Cros pour signer les conventions de groupement négociées avec les autres partenaires, tels que les projets figurant en annexe, et pour assurer tous actes de gestion liés à ce projet.

La présidente,


Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°15/17

Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

**Demande de subvention 2017 auprès de la Région PACA
Animation de la plateforme web d'informations et d'échanges
sur les espèces exotiques et envahissantes**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros donne un avis favorable au projet de demande de subvention 2017 envisagé par le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles auprès du Conseil régional PACA dans le cadre de l'animation de la plateforme web d'informations et d'échanges sur les espèces exotiques et envahissantes pour 38 % du montant total du projet qui s'élève à 52 000 €, soit la somme de 20 000 €.

Axes privilégiés pour l'année 2017 :

- Animation du réseau à travers la plateforme sur les EVEC
- Création d'un module de recherche élaboré contenant des entrées géographiques

Le Conseil d'administration autorise le Directeur à procéder aux démarches nécessaires aux demandes de subventions et à signer les actes correspondants.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°16/17

Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

Demande de subvention 2017 à la DREAL PACA

Demande de subvention présentée par le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles représenté par Florence VERDIER, directrice par intérim du PNPC/CBNMed, à l'Etat représenté par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA – DREAL PACA pour « dépenses de fonctionnement 2017 ».

Montant de la demande : 200 000 € (deux cent mille euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- Approuve et valide la demande de subvention faite à la DREAL PACA pour Agrément ;
- Autorise Florence VERDIER, directrice par intérim, à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de l'action découlant de cette instance ;
- Donne pouvoir à Sylvia LOCHON-MENSEAU, Conservatrice ayant délégation, de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°17/17

Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

Demandes de subventions 2017 à la DREAL PACA

Demandes de subventions présentées par le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles représenté par Florence VERDIER, Directrice par intérim du PNPC/CBNMed, à l'Etat représenté par le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA – DREAL PACA pour :

- Fonctionnement et évolution de l'outil SILENE pour un montant de 30 000 € (trente mille euros)
- Mises en œuvre 2017 de la stratégie régionale plantes envahissantes et de son plan d'actions associé pour un montant de 20 000 € (vingt mille euros)

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'approuver et valider les demandes de subventions à la DREAL PACA ;
- D'autoriser Florence VERDIER, Directrice par intérim, à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de l'action découlant de cette instance ;
- De donner pouvoir à Sylvia LOCHON-MENSEAU, Conservatrice, ayant délégation de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme, à Hyères, le 27 février 2017

La présidente,


Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 février 2017**

Délibération n°18/17

—
Établissement Parc national de Port-Cros

—
**Appel à projet ministériel 2017 portant sur « les plans de paysage » :
candidature du parc national de Port-Cros**

—
La conseil d'administration donne un avis favorable à la candidature du parc national de Port-Cros à l'appel à projet ministériel 2017 « Plans de paysage » conformément au dossier déposé.

La présidente,


Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 juin 2017**

Délibération n°19/17

Établissement Parc national de Port-Cros

Projet de convention cadre 2017-2019 entre le Parc national de Port-Cros et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, approuve le projet de convention cadre 2017-2019 entre le Parc national de Port-Cros et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et autorise le directeur à signer les actes correspondants.

La présidente,



Isabelle MONFORT

PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES

Conseil d'administration
Réunion du 27 juin 2017

Délibération n°20/17

Établissement Parc national de Port-Cros

Projet de convention d'application de la charte
du Parc national de Port-Cros avec les communes de l'aire d'adhésion

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, approuve le projet de convention d'application de la charte du Parc national de Port-Cros avec les communes de l'aire d'adhésion et autorise le directeur à signer les actes correspondants *qui seront finalisés avec les communes concernées en distinguant les opérations prioritaires et les actions déjà mises en œuvre.*

La présidente,


Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 juin 2017**

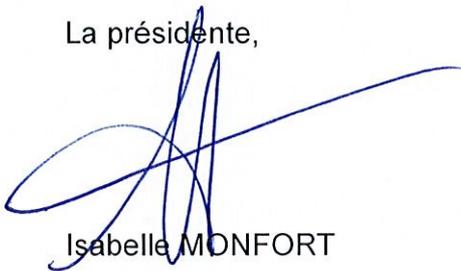
Délibération n°21/17

Établissement Parc national de Port-Cros

Compte-rendu d'activité 2016 du Conseil économique social et culturel

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros approuve le rapport d'activité 2016 du Conseil économique social et culturel.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 juin 2017**

Délibération n°22/17

**Établissement Parc national de Port-Cros
(Parc national de Port-Cros + Conservatoire botanique national méditerranéen de
Porquerolles)
Budget rectificatif n°2/2017**

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- ⇒ **90,20 ETPT sous plafond et 8,37 ETPT hors plafond**
- ⇒ **9 230 206,33 € en autorisations d'engagement dont :**
5 585 300,00 € personnel,
2 016 019,33 € fonctionnement,
13 000,00 € intervention,
1 615 887,00 € investissement.
- ⇒ **10 261 351,86 € de crédits de paiement dont :**
5 585 300,00 € personnel,
2 664 524,79 € fonctionnement,
77 500,00 € intervention,
1 934 027,07 € investissement.
- ⇒ **- 1 267 614,59 € de solde budgétaire**

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- ⇒ **- 1 267 614,59 € de variation de trésorerie,**
- ⇒ **110 830,07 € de résultat patrimonial,**
- ⇒ **235 830,07 € de capacité d'autofinancement,**
- ⇒ **1 546 918,62 € de prélèvement sur le fonds de roulement.**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La présidente,


Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 juin 2017**

Délibération n°23/17

**Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles
Budget rectificatif n°2/2017**

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- ⇒ **18 ETPT sous plafond et 3,33 ETPT hors plafond**
- ⇒ **1 707 619,33 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - 1 285 200,00 € personnel,
 - 414 419,33 € fonctionnement,
 - 3 000,00 € intervention,
 - 5 000,00 € investissement.
- ⇒ **1 728 267,52 € de crédits de paiement dont :**
 - 1 285 200,00 € personnel,
 - 414 419,33 € fonctionnement,
 - 3 000,00 € intervention,
 - 25 648,19 € investissement.
- ⇒ **173 346,71 € de solde budgétaire.**

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- ⇒ **173 346,71 € de variation de trésorerie,**
- ⇒ **- 51 889,26 € de résultat patrimonial,**
- ⇒ **- 46 889,26 € de capacité d'autofinancement,**
- ⇒ **- 69 431,99 € de variation de fonds de roulement.**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La présidente,


Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 juin 2017**

Délibération n°24/17

Établissement Parc national de Port-Cros

Harmonisation de l'indemnité pour travaux sous-marins au bénéfice des agents du Parc national.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration donne un avis favorable à l'application des dispositions du décret n° 2016-1641 du 1^{er} décembre 2016 aux personnels fonctionnaires ne relevant pas des corps d'ATE-TE et non titulaires de l'établissement public du Parc national de Port-Cros, effectuant des travaux sous-marins ou subaquatiques.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 juin 2017**

Délibération n°25/17

Établissement Parc national de Port-Cros

Cession du bail emphytéotique du Fort de la Repentance (île de Porquerolles) de la Congrégation monastique orthodoxe Saint-Simon-Le-Myrobolite à la paroisse orthodoxe roumaine Saint-Jean-Cassien

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, approuve le projet de cession du bail emphytéotique pour la restauration du Fort de la Repentance (Île de Porquerolles) de la Congrégation monastique orthodoxe Saint-Simon-Le-Myrobolite à conclure avec la paroisse Orthodoxe Roumaine Saint-Jean-Cassien jusqu'au terme du bail prévu le 08/12/2043, et autorise le directeur du Parc national à assister le Directeur des finances publiques du Var pour la signature du bail.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 juin 2017**

Délibération n°26/17

Établissement Parc national de Port-Cros

**Projet de bail emphytéotique du Fort du Petit Langoustier,
île de Porquerolles**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise l'établissement à consulter une nouvelle fois les époux FRILET/BAUDILLON pour connaître leur position définitive dans ce dossier et notamment sur l'acceptation ou le refus de la dernière version du bail emphytéotique qui leur a été adressée par la Direction de l'Immobilier de l'État par courrier recommandé avec accusé de réception du 22 juin 2015 et par envoi simple réitéré le 18 septembre 2015, tous deux demeurés à ce jour sans réponse.

A l'issue, le conseil d'administration sera à nouveau saisi pour valider les orientations à donner à ce dossier.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 juin 2017**

Délibération n°27/17

Parc national de Port-Cros

**Demande de subvention 2017 FEADER
pour le maintien en état opérationnel des ouvrages DFCI à Porquerolles**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national de Port-Cros donne un avis favorable à la demande de subvention au Conseil régional PACA, au Conseil départemental du Var, à l'État Français et à l'Europe.

Le montant de la subvention sollicitée est de **12 987,20€ HT** (douze mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et vingt centimes), soit 80 % du montant global du programme de 16 480,80€ HT.

Le conseil d'administration autorise le directeur à procéder aux démarches nécessaires aux demandes de subventions et à signer les actes correspondants.

La Présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 novembre 2017**

Délibération n°28/17

—
Établissement Parc national de Port-Cros

—
Don à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Var

—
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le versement d'un don de 500 euros à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Var.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 novembre 2017**

Délibération n°29/17

**Établissement Parc national de Port-Cros
(Parc national de Port-Cros + Conservatoire botanique national méditerranéen de
Porquerolles)**

Budget rectificatif n°3/2017

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- ⇒ **90,20 ETPT sous plafond et 8,37 ETPT hors plafond**
- ⇒ **9 543 572,33 € en autorisations d'engagement dont :**
 - 5 585 300,00 € personnel,
 - 2 219 385,33 € fonctionnement,
 - 93 000,00 € intervention,
 - 1 645 887,00 € investissement.
- ⇒ **10 389 717,86 € de crédits de paiement dont :**
 - 5 585 300,00 € personnel,
 - 2 867 890,79 € fonctionnement,
 - 97 500,00 € intervention,
 - 1 839 027,07 € investissement.
- ⇒ **- 1 652 454,30 € de solde budgétaire**

Article 2 :

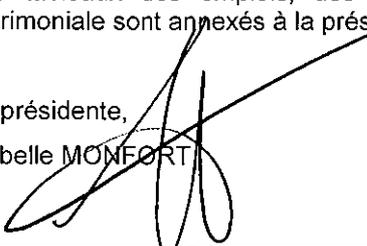
Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- ⇒ **- 1 652 454,30 € de variation de trésorerie,**
- ⇒ **- 362 059,93 € de résultat patrimonial,**
- ⇒ **237 059,93 € de capacité d'autofinancement,**
- ⇒ **1 924 808,62 € de prélèvement sur le fonds de roulement.**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La présidente,

Isabelle MONFORT



**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 novembre 2017**

Délibération n°30/17

Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

Budget rectificatif n°3/2017

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- ⇒ **18 ETPT sous plafond et 3,33 ETPT hors plafond**
- ⇒ **1 623 619,33 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - 1 285 200,00 € personnel,
 - 300 419,33 € fonctionnement,
 - 3 000,00 € intervention,
 - 35 000,00 € investissement.
- ⇒ **1 644 267,52 € de crédits de paiement dont :**
 - 1 285 200,00 € personnel,
 - 300 419,33 € fonctionnement,
 - 3 000,00 € intervention,
 - 55 648,19 € investissement.
- ⇒ **173 346,71 € de solde budgétaire.**

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- ⇒ **173 346,71 € de variation de trésorerie,**
- ⇒ **- 21 889,26 € de résultat patrimonial,**
- ⇒ **- 16 889,26 € de capacité d'autofinancement,**
- ⇒ **- 69 431,99 € de variation de fonds de roulement.**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La présidente,
Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 novembre 2017**

Délibération n°31/17

Établissement Parc national de Port-Cros

Budget Initial 2018

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

→ 88,20 ETPT sous plafond et 9,58 ETPT hors plafond

→ **9 385 315 € en autorisations d'engagement dont :**

- 5 651 876 € personnel,
- 2 219 439 € fonctionnement,
- 83 000 € intervention,
- 1 431 000 € investissement.

→ **8 404 128 € de crédits de paiement dont :**

- 5 651 876 € personnel,
- 1 919 439 € fonctionnement,
- 83 000 € intervention,
- 749 813 € investissement.

→ **- 146 148 € de solde budgétaire**

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 146 148 € de variation de trésorerie,
- 503 665 € de résultat patrimonial,
- 598 665 € de capacité d'autofinancement,
- 146 148 € de prélèvement sur le fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La présidente,

Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 novembre 2017**

Délibération n°32/17

Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

Budget Initial 2018

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 18 ETPT sous plafond et 5,08 ETPT hors plafond
- **1 577 642 € en autorisations d'engagement dont :**
 - 1 330 876 € personnel,
 - 233 000 € fonctionnement,
 - 3 000 € intervention,
 - 10 766 € investissement.
- **1 577 642 € de crédits de paiement dont :**
 - 1 330 876 € personnel,
 - 233 000 € fonctionnement,
 - 3 000 € intervention,
 - 10 766 € investissement.
- 0 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 0 € de variation de trésorerie,
- 10 766 € de résultat patrimonial,
- 10 766 € de capacité d'autofinancement,
- 0 € de prélèvement sur le fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La présidente,
Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 novembre 2017**

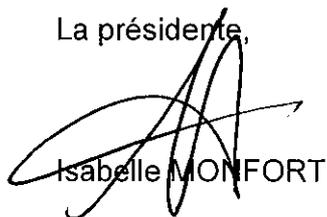
Délibération n°34/17

Établissement Parc national de Port-Cros

**Avis du Parc national de Port-Cros sur la demande de permis de
construire Indipacha à Port-Cros**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration émet **un avis défavorable** au projet d'extension d'habitation présenté dans le cadre du permis de construire Indipacha à Port-Cros.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 novembre 2017**

Délibération n°35/17

Établissement Parc national de Port-Cros

**Allocation de l'indemnité pour travail le dimanche ou jour férié et de
l'indemnité de service de nuit aux personnels du Parc national**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration donne un avis favorable à l'application des dispositions du décret n° 2001-1273 du 21 décembre 2001 aux personnels fonctionnaires ne relevant pas des corps d'ATE-TE et non titulaires de l'établissement du Parc national de Port-Cros, effectuant un service les dimanches ou jours fériés ou de nuit.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 novembre 2017**

Délibération n°36/17

Établissement Parc national de Port-Cros

**Fixation des seuils de poursuites
en matière de recouvrement de créances**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- approuve les seuils de poursuites ci-dessous :

- Lettre de relance :
 - à partir de 5 euros
- Mise en demeure de payer :
 - à partir de 30 euros
- Saisie par voie d'huissier (saisie attribution, saisie rémunération, saisie immobilière) :
 - à partir de 200 euros
- Saisie de créance simplifiée :
 - à partir de 50 euros
- Saisie de créance simplifiée notifiée à un établissement bancaire :
 - à partir de 160 euros

- autorise, en dessous de ces seuils, l'admission en non-valeur des créances restées impayées suite aux relances diligentées par l'établissement par courriers simples puis recommandés.

La présidente,

Isabelle MONFORT



**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 novembre 2017**

Délibération n°37/17

—
Établissement Parc national de Port-Cros

—
**Fort du Petit Langoustier – Île de Porquerolles
Bail emphytéotique**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le projet de bail emphytéotique du Fort du Petit Langoustier (Île de Porquerolles) à conclure avec les époux FRILET/BAUDILLON pour une durée de 40 ans (quarante ans).

Le conseil d'administration autorise le directeur du Parc national de Port-Cros à assister le Directeur de la Direction Immobilière de l'État pour mettre définitivement au point les termes du bail et à procéder à sa signature.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 juin 2017**

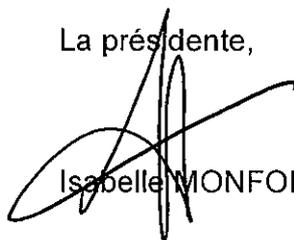
Délibération n°38/17

Établissement Parc national de Port-Cros

**Projet de convention Convention de partenariat 2017/2020
entre la Chambre d'Agriculture du Var et le Parc national de Port-Cros**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le projet de convention de partenariat 2017-2020 entre le Parc national de Port-Cros la Chambre d'Agriculture du Var.

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 novembre 2017**

Délibération n°39/17

—

Parc national de Port-Cros

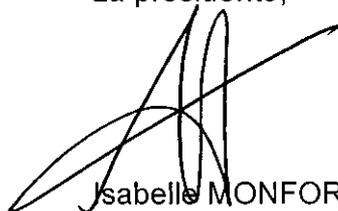
—

Port de Port-Cros : projet de tarification 2018

—

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros approuve le projet de tarification pour 2018 concernant les usagers de passage (I) et permanents du port (II), ainsi que des différentes redevances : passagers (IV), services (V), occupation temporaire du domaine public maritime (VI) et marchandise (VII).

La présidente,



Isabelle MONFORT

Port de Port-Cros

TARIFICATION 2018

I - USAGERS DE PASSAGE

A. Mode de calcul

Les valeurs d'encaissement par bateau sont calculées sur la base d'une surface théorique obtenue en multipliant la longueur hors tout du navire, arrondie à l'entier le plus proche, par sa largeur hors tout, arrondie à l'entier le plus proche, laquelle est multipliée par l'une des bases tarifaires ci-dessous (tarif TTC).

B. Base tarifaire

		Tarif 2018 (€/m ²)	Navire type (7,5*3m) €	Navire type (12*4m) €
Pontons et bouées	Haute saison T1	0,930	21	
	Haute saison T1 (+12m)	0,960		46
	Basse saison T4	0,615	14	
	Basse saison T4 (+12m)	0,676		32

Le paiement pour les usagers de passage s'effectue à la Capitainerie du port de Port-Cros. Dans le cas où les agents portuaires seraient amenés à devoir se déplacer sur les bouées pour réclamer le paiement, ce service sera facturé à hauteur de 30% de la tarification initiale.

Dans le cas où les agents portuaires seraient amenés à constater un départ sans payer, la base tarifaire appliquée sera majorée de 100%.

Les redevances sont arrondies à l'entier le plus proche. Le tableau des tarifs a fait l'objet d'un affichage, conformément aux dispositions du Code des Transports.

B1. En période haute (du 15 juin au 15 septembre).

Tarif T1 : 0,930 € le m², applicable de la première à la troisième nuit de présence.

Tarif T1 (+12 m) : 0,960 € le m², applicable de la première à la troisième nuit de présence.

Tarif T2 : 1,86 € le m², applicable de la quatrième à la dixième nuit de présence et aux navires revenant à quai dans un délai inférieur à trois nuits depuis leur départ.

Tarif T2 (+12 m) : 1,92 € le m², applicable de la quatrième à la dixième nuit de présence et aux navires revenant à quai dans un délai inférieur à trois nuits depuis leur départ.

Tarif T3 : 18,60 € le m², applicable au-delà de la dixième nuit de présence.

Tarif T3 (+12 m): 19,20 € le m², applicable au-delà de la dixième nuit de présence.

B2. En période basse (du 1^{er} avril au 14 juin et du 16 septembre au 31 octobre)

Tarif T4 : 0,615 € le m², applicable de la première à la troisième nuit de présence.

Tarif T4 (+12 m) : 0,676 € le m², applicable de la première à la troisième nuit de présence.

Tarif T5 : 1,23 € le m², applicable de la quatrième à la dixième nuit de présence et aux navires revenant à quai dans un délai inférieur à trois nuits depuis leur départ.

Tarif T5 (+12 m) : 1,35 € le m², applicable de la quatrième à la dixième nuit de présence et aux navires revenant à quai dans un délai inférieur à trois nuits depuis leur départ.

Tarif T6 : 12,30 € le m², applicable au-delà de la dixième nuit de présence.

Tarif T6 (+12 m): 13,50 € le m², applicable au-delà de la dixième nuit de présence.

B3. Gratuité.

La **gratuité** est accordée toute l'année aux navires fréquentant bouées et pontons entre 9 heures et 18 heures.

Conformément à la demande du conseil d'administration du Parc national, la **gratuité** du port est accordée pour l'ensemble des mois de janvier, février, mars, d'une part, et des mois de novembre et décembre, d'autre part.

Un service minimum d'accueil, d'information et d'infrastructure est maintenu dans le port pendant cette même période.

B4. Stationnement au quai de pierre.

Le stationnement au quai de pierre donne lieu à paiement de tarification doublée par rapport aux tarifs des pontons. Sont autorisés à stationner au quai de pierre, les navires de + 15 m en priorité.

Quai de pierre	Tarification	Navire type (16*4m) €
Haute Saison	1,88€ le m ²	120€
Basse Saison	1,37€ le m ²	88€

Pour les grosses unités (+15m) en stationnement prolongé, la tarification sera de 30% du tarif soit 0.56 € le m² par soirée en haute saison et 0.41€ le m² en basse saison.

II - USAGERS PERMANENTS

Les tarifs proposés sont des tarifs forfaitaires à l'année.

Ils sont exprimés T.T.C.

La taille maximale des navires est fixée en longueur à 12 m hors tout sauf exception pour les navires existants et en largeur à 4 m.

1. Entreprises d'usagers permanents.

	Taille des navires en mètre	Tarifcation en €
TEP 1	-5	244
TEP 2	5 à 7	367
TEP 3	7 à 10	472
TEP 4	10 à 12	740
TEP 5	12 à 14	945

2. Usagers permanents de Port-Cros.

	Taille des navires en mètre	Tarifcation en €
TUP 1	-7	246
TUP 2	7 à 10	524
TUP 3	10 à 12	808
TUP 4	12 à 14	1049

3. Pêcheurs "Au petit métier"

T7-1. Gratuité pour le pêcheur de l'île

T7-2 Pêcheurs signataires de la charte professionnelle

Le tarif T7-2 prévoit la gratuité le premier jour, puis l'application du tarif des usagers de passage assorti d'une réduction de 20%. Ces tarifs seront appliqués pour tous les pêcheurs qui auront fourni l'attestation d'assurance et l'acte de francisation de leur embarcation nécessaire à l'élaboration de leur contrat de mise à disposition d'un poste d'amarrage avant le 1^{er} juin de chaque année. En cas de retard le tarif appliqué sera doublé.

Dans le cas où les documents ne seraient pas envoyés avant le 31 décembre de chaque année, le tarif appliqué serait celui des usagers de passage dès le premier jour.

T7-3 Pêcheurs non signataires de la charte professionnelle

Les pêcheurs non signataires de la charte sont redevables du tarif des usagers de passage dès la première nuit.

IV – REDEVANCE PASSAGERS

La redevance est fixée à 0,75 € par mouvement pour les lignes inscrites et autorisées au plan de charge du port de l'année en cours.

La redevance est fixée à 4,00€ par mouvement pour les navires de transport de passagers non inscrits au plan de charge du port de l'année en cours.

V – REDEVANCE POUR SERVICES

Mise à l'eau et sortie d'eau du navire : forfait de 60,60 €.

Remise en état des postes d'amarrages et notamment la remise en état fonctionnel des pendilles : 70,70 €.

Mise à disposition de personnel et de moyens logistiques :

- Chariot élévateur : 10,10€ pour 1 à 3 palettes.
- Tracteur : 60,60 € de l'heure.
- Charge batterie : 7,58€.
- Mise en sécurité de navire après négligence ou non respect des instructions du personnel portuaire : 101€.

VI - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Redevance d'occupation applicable pendant la durée d'exploitation annuelle fixée du 1^{er} avril au 31 octobre.

Tarifs exprimés T.T.C.

Terrasses couvertes et non couvertes : 12,56 € le m² par mois

Étalages : 18,16 € le m² par mois

Occupation du DPM portuaire pour entreposage de marchandises ou stationnement de bateau au-delà de 7 jours : 6,28 € le m² par semaine.

VII – REDEVANCE MARCHANDISE

Redevance marchandise : 2€ par unité de charge à partir de 500 kg.

A Hyères, le 27 novembre 2017

Le directeur,

Marc DUNCOMBE

PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES

Conseil d'administration
Réunion du 27 novembre 2017

Délibération n°40/17

Parc national de Port-Cros

Demande de subvention 2017 à la DREAL PACA pour le Fort du Pradeau

Demande de subvention présentée par le Parc national de Port-Cros représenté par Marc DUNCOMBE, directeur du PNPC, à l'État représenté par la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA – DREAL PACA pour :

création d'une maison du parc national de Port-Cros dans le site classé de la presqu'île de Giens pour un montant de 12 500 € (douze mille cinq cent euros) dans le cadre de la phase maîtrise d'œuvre et études diverses du projet de restauration et valorisation du fort du Pradeau.

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- d'approuver et valider les demandes de subventions à la DREAL PACA ;
- d'autoriser Marc DUNCOMBE, directeur, à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de l'action découlant de cette instance ;

La présidente,



Isabelle MONFORT

PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES

Conseil d'administration
Réunion du 27 novembre 2017

Délibération n°41/17

—
Parc national de Port-Cros

—
Demande de subvention 2017 à la DREAL PACA

—
Demande de subvention présentée par le Parc national de Port-Cros représenté par Marc DUNCOMBE, directeur du PNPC, à l'État représenté par la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA – DREAL PACA pour :

l'étude de paysage de l'archipel des îles d'Hyères pour un montant de 22 500 € (vingt-deux mille cinq-cents euros).

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- d'approuver et valider les demandes de subventions à la DREAL PACA ;
- d'autoriser Marc DUNCOMBE, directeur, à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de l'action découlant de cette instance ;

La présidente,



Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 novembre 2017**

Délibération n°42/17

—
Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles
—

Demande de subvention 2017 à la DREAL PACA
—

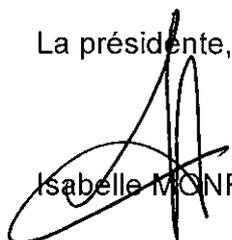
Demande de subvention présentée par le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles représenté par Marc DUNCOMBE, directeur du PNPC/CBNMed, à l'État représenté par la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA – DREAL PACA pour :

Dans le cadre de l'actualisation des ZNIEFF de la région PACA, il est prévu en 2017 une révision des contours des ZNIEFF du département des Bouches-du-Rhône et de la moitié de celles du département du Var pour un montant de 15 500 € (quinze mille cinq cent euros).

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- d'approuver et valider les demandes de subventions à la DREAL PACA ;
- d'autoriser Marc DUNCOMBE, directeur, à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de l'action découlant de cette instance ;

La présidente,


Isabelle MONFORT

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 27 novembre 2017**

Délibération n°43/17

Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

Désignation des représentants du CBNMed au conseil des CBN

L'accord cadre de partenariat entre l'Agence française pour la biodiversité et les conservatoires botaniques nationaux prévoit notamment la mise en place du Conseil des CBN, composé de personnes désignées au sein des instances de gouvernance des conservatoires botaniques nationaux, et du directeur de l'AFB ou de son représentant.

Le Conseil d'administration approuve la proposition de nomination de :

M. Charles - François BOUDOU RESQUE

en tant que représentant du CBNMed à ce conseil des CBN.

La présidente,


Isabelle MONFORT